

Cet avis sur le site TED: <https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:487521-2020:TEXT:FR:HTML>

**France-Paris: Énergie solaire
2020/S 202-487521**

Rectificatif

Avis d'information complémentaire ou avis rectificatif

Travaux

(Supplément au Journal officiel de l'Union européenne, [2019/S 113-276264](#))

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Nom officiel: Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Adresse postale: Hôtel de Roquelaure — 246 boulevard Saint-Germain

Ville: Paris

Code NUTS: FR101 Paris

Code postal: 75007

Pays: France

Courriel: Sd3.De.Dgec@developpement-durable.gouv.fr

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Section II: Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé:

Appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire et situées dans les zones non interconnectées

II.1.2) Code CPV principal

09330000 Énergie solaire

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte:

Le projet d'appel d'offres porta sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire et situées dans les zones non interconnectées. Les installations sont réparties en familles ainsi définies:

Famille 1: installations couplant production et stockage.

— 1a: installations sur bâtiments et ombrières de parking de puissance comprise entre 100 et 500 kWc.

— 1b: installations sur bâtiments et ombrières de parking de puissance strictement supérieure à 500 kWc et inférieure ou égale à 1,5 MWc.

— 1c: installations au sol de puissance strictement supérieure à 500 kWc et inférieure ou égale à 5 MWc.

Famille 2: installations non équipées de dispositif de stockage.

— 2a: installations sur bâtiments et ombrières de parking de puissance comprise entre 100 et 500 kWc.

— 2b: installations sur bâtiments et ombrières de parking de puissance strictement supérieure à 500 kWc et inférieure ou égale à 1,5 MWc.

— 2c: installations au sol de puissance ST.

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

12/10/2020

VI.6) **Référence de l'avis original**

Numéro de l'avis au JO série S: [2019/S 113-276264](#)

Section VII: Modifications

VII.1) **Informations à rectifier ou à ajouter**

VII.1.2) **Texte à rectifier dans l'avis original**

VII.2) **Autres informations complémentaires:**

Un cahier des charges modificatif est disponible sur le site de la CRE (<http://www.cre.fr/documents/appelsdoffres>). La 5^e période pour la Guyane et Mayotte a été décalée. Les prix plafond et plancher pour la 5^e période ont été précisés au paragraphe 4.2.1. Une précision a été faite sur la définition des sites dégradés dans le cas des ICPE.